

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE**

Conseil Municipal de la Commune de St Léon sur l'Isle  
Procès-verbal du conseil municipal  
Du mercredi 14 septembre 2022 à 20h30

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi quatorze septembre, le conseil municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard Saurin, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 17

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2022

**Présents** : N. BONNET, S. PEYROUNY, E. GARCIA, S. DELAGE, M. NOUGEIN, J. NAUDET, L. CHAUMARD, G. SAURIN, J. TARIS, A. BERTAUX, R. BONHOMME, J. PRIGENT, S. RIDOUIN, B. REGONESI, G. QUEVAL, F. CELERIER, M. MELOTTI

**Ont donné pouvoir** : V. COUDERC à L. CHAUMARD  
M. ZAUZERE à M. NOUGEIN

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h35.  
Frédéric Célérier a été désigné secrétaire de séance,

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022**

Le PV du conseil municipal du mercredi 29 juin 2022 est *approuvé à l'unanimité*.

**2/ Création d'un contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable pour accroissement d'activité**

Le maire explique qu'il s'agit de remplacer un agent qui est détaché au village de l'enfance pour une durée de 1 an avant une possible démission pour être titularisé à ce même village de l'enfance. Mais, le contrat de 1 an peut être arrêté à tout moment durant ce détachement, tant par l'agent que par l'employeur, ce qui oblige la municipalité à opter pour des CDD de 2 fois 6 mois au cas où l'agent reviendrait, donc serait réintégré et à la charge de la commune,

La personne recrutée pour ce CDD a déjà travaillé dans des collectivités et est opérationnelle dès son arrivée,

*Adopté à l'unanimité*

**3/ Convention de détachement d'un an d'un agent au club de football Neuvic Saint-Léon-sur-l'Isle en tant qu'entraîneur les mercredis après-midi**

Le maire indique qu'il s'agit de mettre à disposition du club de football un agent,

les mercredis après-midi de 15h30 à 17h30 afin qu'il intervienne auprès de l'école de football. Le maire précise que ce détachement ne se fera qu'après avis médical de non contre-indication et doit prendre contact avec le médecin traitant de l'agent afin de préciser les missions qui seront confiées à l'agent par le club. Le club règlera à la commune le coût des heures de mise à disposition.

Contre : N. BONNET, G. QUEVAL, S. DELAGE

Abstentions : M. NOUGEIN, A. BERTAUX, J. PRIGENT, M. ZAUZERE, F. CELERIER

Pour : S. PEYROUNY, E. GARCIA, J. NAUDET, L. CHAUMARD, V. COUDERC,  
G. SAURIN, J. TARIS, R. BONHOMME, S. RIDOUIN, B. REGONESI, M. MELOTTI

*Adopté à la majorité*

#### **4/ Publicité des actes administratifs**

Le maire indique qu'il faut prendre une délibération pour acter la dématérialisation des délibérations, actes, arrêtés. B. REGONESI précise que cela est validé depuis le 1er juillet, donc une délibération est prise afin de valider également la publication papier de tous les actes.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5/ Intervention d'un huissier pour l'expulsion d'un locataire d'un logement communal suite à des loyers impayés**

Le maire explique qu'il s'agit de missionner un huissier afin de procéder à une expulsion d'un locataire du village de retraite pour des impayés de loyers qui se montent à plus de 3600 € ;

N. BONNET se demande pourquoi avoir attendu si longtemps,

G. QUEVAL rejoint N. BONNET, et dit qu'à partir de 3 mois une procédure auprès d'une assistante sociale peut s'ouvrir.

M. TARIS indique que de nombreuses démarches ont été entreprises, courriers de relance avec AR, propositions d'étalement, qui sont restés sans réponse. Il précise également que la mairie n'est pas une société de crédit et donc que la situation ne peut pas être réglée de façon aussi abrupte.

*Adopté à l'unanimité*

#### **6/ Création de deux contrats de location dans les locaux du centre commercial**

Le maire indique qu'il s'agit de réaliser des contrats de location dans les locaux du centre commercial, dans la partie avant le porche. L'avant est proposé aux infirmières qui veulent un local sur la commune car elles y interviennent beaucoup, le prix proposé est de 153 €. Le derrière du local, plus petit, est proposé aux personnes qui travaillent sur de la création cinématographique, au tarif de 75 €.

Contre : G. QUEVAL

Abstentions : B. REGONESI, S. RIDOUIN

Pour : N. BONNET, S. PEYROUNY, E. GARCIA, S. DELAGE, M. NOUGEIN, J. NAUDET,  
L. CHAUMARD, G. SAURIN, J. TARIS, A. BERTAUX, R. BONHOMME, J. PRIGENT,  
V. COUDERC, M. ZAUZERE, F. CELERIER, M. MELOTTI

*Adopté à la majorité*

### **7/ Subvention de solidarité (1 000 euros) aux Ribéracois**

Le maire explique que l'Union des Maires fait appel à la solidarité des communes envers le ribéracois suite aux évènements climatiques de début d'été. Il propose une subvention de 1000 €.

*Adopté à l'unanimité*

***Pour les points 8-9 et 10 Le maire passe la parole à M. Taris pour ce point budgétaire, les 3 décisions modificatives seront rassemblées en une seule.***

### **8/ Décision modificative n° 3 – virement de crédit en investissement pour la rue Pierre Sénard et en fonctionnement pour la subvention de 1 000 euros aux Ribéracois**

### **9/ Décision modificative n° 4 – modification des annuités d'emprunt**

### **10/ Décision modificative n° 5 – amortissement des subventions (travaux avec le SDE)**

L'une concerne la réalisation des trottoirs en enrobé, non pris en charge par la CCIVS rue P. Sénard, pour un montant de 7077 €.

La deuxième concerne les annuités de l'emprunt réalisé pour les travaux de rénovation des réseaux, le déblocage du prêt entraînant une modification de l'annuité pour un montant de 7300 €.

La troisième est l'attribution de la subvention au Ribéracois pour un montant de 1000 €.

Abstention : G. QUEVAL

Pour : N. BONNET, S. PEYROUNY, E. GARCIA, S. DELAGE, M. NOUGEIN, J. NAUDET, L. CHAUMARD, G. SAURIN, J. TARIS, A. BERTAUX, R. BONHOMME, J. PRIGENT, V. COUDERC, M. ZAUZERE, F. CELERIER, M. MELOTTI, B. REGONESI, S. RIDOUIN

*Adopté à la majorité*

### **11/ Déclaration d'intention d'aliéner**

Le maire informe le conseil de signatures de refus d'intention d'aliéner sur des ventes réalisées dans la commune.

### **12/ Informations du maire**

Le maire indique que des démarches sont en cours pour demander à l'État de déclarer la commune en état de catastrophes naturelles suite à la sécheresse de l'été.

Il a également été en contact avec les responsables de La Poste qui lui précisent qu'un facteur guichetier sera affecté à la poste, et donc que l'ouverture se fera l'après-midi avec aussi le samedi matin avec toujours 15 h d'ouverture hebdomadaire.

Il informe enfin que la manifestation « Octobre Rose » se déroulera le 1er octobre avec une randonnée dans la commune et organisée par l'association « Sport et culture pour tous ».

M. Taris informe qu'une association de la commune a déposé un projet sur la plateforme du budget participatif du département et invite tout le monde à voter pour ce projet.

La séance est levée à 22h50.

**Le secrétaire de séance**

**Frédéric Célérier**

